

PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU (PTGE)

LA CONCERTATION

Une concertation pour quoi ? Pour qui ?

Sur le principe « l'eau est une richesse vitale et un bien commun aujourd'hui menacé », chacun et chacune doit pouvoir contribuer à sa gestion.

L'EPAGE HuCA et ses partenaires institutionnels veulent s'appuyer sur une concertation autour de l'élaboration d'un projet de territoire pour la gestion de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Huveaune. Ce dialogue avec l'ensemble des citoyens et citoyennes du bassin versant répond à plusieurs objectifs :

- Alimenter les études techniques afin d'aboutir à un diagnostic du territoire partagé par l'ensemble des acteurs.
- Impliquer les parties prenantes du territoire dans une démarche de préservation de la ressource en eau, en identifiant les attentes vis-à-vis du PTGE et les actions concrètes à mettre en place.
- Informer et sensibiliser les habitants et acteurs locaux sur la situation de la ressource en eau sur le bassin versant, et la nécessité de construire une gestion concertée de l'eau sur le territoire.

Pour parvenir à cette gestion concertée de la ressource, l'EPAGE HuCA propose à l'ensemble des forces vives du territoire de prendre part à l'élaboration du projet de territoire en 2024 et 2025.

À la suite de cette concertation et sur les bases du diagnostic initial partagé, l'EPAGE HuCA et ses partenaires définiront les différentes actions à mener.

Les enseignements de la concertation permettront à l'EPAGE HuCA de définir un plan d'actions concrètes à mettre en œuvre.

Modalités de la concertation

Cette concertation repose sur 3 espaces d'échange :

- 1- Une commission ressource en eau, elle assure le pilotage de la démarche et se compose de représentants des acteurs du bassin versant avec une représentativité la plus exhaustive,
- 2- Un groupe de travail expert, il accompagne l'EPAGE HuCA dans les choix techniques, l'éclairage des questions scientifiques techniques et il se compose d'experts locaux des ressources en eau et des usages associés,

3- Des espaces de partage des questionnements, des travaux et des propositions.

Ces espaces peuvent prendre des formes variées :

- Ateliers préparatoires ou thématiques avec des acteurs spécifiques, pour recueillir leur perception des enjeux autour de diverses thématiques : agriculture, biodiversité et pollutions, activités industrielles et économiques, tourisme et activités récréatives,
- Visites de site et atelier-débats, permettant des temps de croisement des regards incluant l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la gestion de la ressource en eau avec pour objectifs d'une part d'inviter les acteurs à décaler leur regard, à adopter la position et la posture des autres parties prenantes, et d'autre part, de susciter le dialogue entre des acteurs et usagers,
- Espace de réflexions citoyen ayant vocation à intégrer toutes celles et ceux qui le souhaitent à la construction du plan d'action du PTGE. Différentes modalités de concertation sont actuellement à l'étude (panel citoyen...)

Ils sont mis en place au gré de l'avancée des travaux techniques, de l'émergence des interrogations ou des besoins d'information des acteurs et des citoyens.

Calendrier de la démarche

- Printemps-Automne 2024 : ateliers préparatoires, concertation avec les acteurs du territoire
- Automne 2024 : temps de croisement des regards
- Décembre 2024 : finalisation du diagnostic du territoire
- Printemps 2025 : panel citoyen et ateliers complémentaires
- Second semestre 2025 : élaboration du plan d'action du PTGE
- Fin 2025 : réunion de clôture de la concertation et présentation du plan d'actions